

## SOCIETE ANONYME SAUPIQUET MAROC, Casablanca



*Coll. Serge Volper*  
SOCIETE ANONYME SAUPIQUET-MAROC  
Société anonyme au capital de 75.000.000 de francs,  
divisé en 75.000 actions de 1.000 francs chacune

Siège social, Km. 4, bd Colonna d'Ornano, Casablanca

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Morvan, notaire à Casablanca, le 30 août 1946

Dispense de timbrage n° 298 accordée le 12 novembre 1948.  
Droits de timbre exigibles sur les actions n° 6001 à 7.000  
acquittés à Casablanca (Actes judiciaires) le 25 octobre 1948.  
Visa n° 1937.

Dispense de timbrage n° 756  
accordée le 20 février 1950.  
Droits de timbre exigibles sur  
les actions n° 1 à 6000 et 7.001  
à 75.000 acquittés à Casablanca  
(Actes judiciaires) le 17 février  
1950. Visa n° 51.

ACTION DE MILLE FRANCS  
AU PORTEUR ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

VALEUR NOMINALE DH 4,75

Capital réduit de 637.500 dirhams à  
356.250 dirhams par réduction de la  
valeur nominale de 8,50 dirhams à  
4,75 dirhams en vertu des résolutions  
votées par l'assemblée extraordinaire  
du 24 mars 1966.

Le président du conseil d'administration, Maurice Bertin  
Un délégué  
Par délégation du conseil d'administration : ?  
Casablanca, le 1<sup>er</sup> septembre 1949  
Imp. MAGHREB, CASA.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE DU MAROC  
36, rue Gallieni, Casablanca

Avis de souscription  
« SOCIETE ANONYME SAUPIQUET MAROC »  
(*La Vigie marocaine*, 16 juillet 1949)

MM. les actionnaires de la Société anonyme Saupiquet Maroc, société anonyme au capital de, 50.000.000 de francs, dont le siège social est à Casablanca, km. 4, boulevard Colonna-d'Ornano, sont avisés de ce que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 mai 1949 a décidé l'augmentation du capital social de 50.000.000 de francs à 100.000.000 de francs, et a conféré au conseil d'administration les pouvoirs les plus étendus pour réaliser cette opération, et même, le cas échéant, pour limiter le montant de l'augmentation de capital à un chiffre inférieur.

Ils sont avisés également de ce que, dans sa séance du 14 juin 1949, le conseil d'administration de la société a décidé l'augmentation du capital social de 50.000.000 de fr. à 75.000.000 de fr. par l'émission de 25.000 actions nouvelles de 1.000 francs chacune, émises avec une prime de 100 francs par action, et payables :

- 600 francs à la souscription ;
- et 500 fr. à fin octobre 1949.

Les propriétaires des 50.000 actions anciennes ou leurs cessionnaires ont un droit de préférence à titre irréductible pour cette augmentation de capital, dans la proportion d'une action nouvelle pour deux anciennes.

Les actionnaires auront en outre le droit de souscrire éventuellement à titre réductible, sans limitation ; l'affectation définitive des actions souscrites à titre

réductible devant être faites par le conseil d'administration, après la clôture des souscriptions.

La souscription est ouverte à compter de la date de parution du présent avis, et sera close irrévocablement le 31 juillet 1949 inclusivement.

Le montant des souscriptions est à verser, soit au siège social, soit à l'agence du Crédit Lyonnais, soit encore à l'agence de la Banque commerciale du Maroc à Casablanca.

Les actions nouvelles seront assimilées aux actions anciennes du point de vue des droits et des obligations, et porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> avril 1949.

Le conseil d'administration

---

AEC 1951 :

Saupiquet-Maroc, bd Colonna-d'Ornano, Sté anon., 1946, 75 millions fr. — Usine de conserves alim., salaisons.

---

#### [Crédit foncier colonial et de banque](#)

(*L'Information financière, économique et politique*, 28 avril 1951)

.....  
La Société pour le financement de l'industrie et du commerce (Sofiduc) gère un portefeuille composé de : Crédit Marocain ; Omnium marocain des pétioles (dividende de 250 fr. en 1949) ; Compagnie marocaine de travaux publics (dividende de 220 fr. contre 150) ; Saupiquet-Maroc ; Africaine des Autolysats.

---

#### SOCIÉTÉ ANONYME SAUPIQUET-MAROC

---

#### AVIS DE CONVOCATION (*Maroc-Presse*, 4 septembre 1954)

MM. les actionnaires de la Société anonyme Saupiquet-Maroc, au capital de 75.000.000 de francs. dont le siège social est à Casablanca, km. 4, boulevard Colonna-d'Ornano, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra dans la salle des assemblées générales de la Société Fiduciaire du Maroc, 71, rue de l'Horloge, à Casablanca. le jeudi 23 septembre 1964, à 11 heures, et dont l'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport du conseil d'administration ;
- Rapport du commissaire aux comptes ;
- Approbation s'il y a lieu des comptes de l'exercice social 1953-1954 et quitus de leur gestion aux administrateurs ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes pour l'exercice 1954-1955 ;
- Autorisation à conférer aux administrateurs en vertu de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

MM. les actionnaires, propriétaires d'actions au porteur. devront déposer cinq jours avant la date de l'assemblée, à la Société Fiduciaire du Maroc, leurs titres ou un récépissé en constatant le dépôt dans un établissement bancaire de leur choix.

Le conseil d'administration.

---